

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE
WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrêté n° 2013/32
Portant radiation des cadres
pour admission à la retraite

Le Maire de la commune de Wintzenheim-Kochersberg,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la demande de mise à la retraite à compter du 01 août 2013 présentée par Madame Michèle KRAFT en date du 15 avril 2013 ;

ARRÊTE

Article 1 Madame Michèle KRAFT née le 14 octobre 1952 à STRASBOURG, occupant le grade de adjoint technique territorial de 1ère classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 15 H, est admise à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 01 août 2013 et est radiée des effectifs de la commune à la même date.

Article 2 Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise :

- au Trésorier de la collectivité,
- à Monsieur le Président du Centre de Gestion du Bas-Rhin,
- à l'intéressée.

À WINTZENHEIM-KOCHERSBERG, le 22 juillet 2013

Le Maire,
Alain NORTH

Notifié à l'agent le 23 juillet 2013